

Demander un diplôme

Pour obtenir un diplôme au Cnam, il faut :

posséder le diplôme prérequis ;
valider toutes les unités d'enseignement qui composent le diplôme ;
remplir les conditions d'**expérience professionnelle**.

Vous devez effectuer votre [demande de délivrance de diplôme et d'analyse de l'expérience professionnelle](#) en ligne.

Pour vous connecter, vous devez utiliser votre identifiant ENF (prenom.nom.auditeur) Une [notice explicative](#) et un [manuel d'utilisation](#) sont à votre disposition en cas de difficulté.

Une fois votre dossier validé (par la signature électronique), il est contrôlé par nos services. En cas de pièce erronée ou manquante, vous serez contacté par courriel vous invitant à apporter les modifications nécessaires via l'application web.

Lorsqu'il est complet, votre dossier est transmis à la Direction nationale des formations (DNF) du Cnam pour validation de votre cursus et de votre expérience professionnelle auprès d'un jury.

Vous recevrez un courrier au plus tôt un mois après la date du jury.

Attention : si vous avez suivi votre cursus par le biais de la formation continue (stages en journée), cette procédure n'est pas encore possible. Vous devez vous rapprocher de l'équipe pédagogique en charge de votre diplôme.

Conditions d'expérience professionnelle

Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise **dans la spécialité du diplôme préparé**. Cette expérience professionnelle est obligatoire et contrôlée avant la délivrance des diplômes, un nombre de crédits lui est affecté. La rédaction d'un rapport d'expérience vous sera demandée. Par contre, l'expérience professionnelle n'est pas obligatoire pour l'inscription aux unités d'enseignement.

Pour les licences :

les candidat.e.s suivant le parcours L1, L2, L3 devront justifier de 3 ans d'expérience professionnelle, dont 1 an dans la spécialité à un niveau correspondant au diplôme. Si l'expérience est hors spécialité, un stage de 6 mois dans la spécialité sera exigé.

les candidat.e.s admis.e.s directement en L3 devront justifier d'une expérience professionnelle d'1 an dans la spécialité. Si l'expérience est hors spécialité, un stage de 6 mois dans la spécialité sera exigé.

Pour les titres inscrits au RNCP:

En règle générale, les candidat.e.s devront justifier de 2 ans d'expérience dans le domaine ou de 3 ans hors domaine, dans ce cas un stage de 3 à 6 mois dans la spécialité est exigé.

Vous ne possédez aucune expérience professionnelle



Si vous possédez une **expérience professionnelle en dehors de la spécialité** du diplôme que vous préparez, il vous sera demandé de réaliser un stage.

Vous avez travaillé mais vous n'êtes pas sûr.e de remplir les conditions d'expérience pour obtenir le diplôme que vous préparez ? Il est possible de demander l'**examen anticipé de votre expérience professionnelle** via l'outil dédié ([D3](#)). Pour cela vous devrez au préalable avoir validé quelques unités d'enseignement composant le diplôme.

le cnam

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION

BILANS DE COMPETENCES

ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Attestation de M1

Consultez [la page](#) sur les formalités d'obtention de l'attestation de M1 pour télécharger le formulaire.

<https://www.cnam-paris.fr/suivre-ma-scolarite/demander-un-diplome-163210.kjsp?RH=cepespreserve>